



Compte-rendu de la séance du **CONSEIL MUNICIPAL** du **Lundi 29 Mai 2017 – 18h30**

Date de convocation : 23/05/2017

Appel et recensement des procurations :

L'an deux mille dix-sept, et le vingt-neuf mai à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Arles sur Tech, régulièrement convoqué le 23 mai, s'est réuni en salle des mariages, sous la Présidence de M. René BANTOURE, Maire (1), assisté de :

Etaient également présents (15)

Adjoints (5) : Mmes M. Rose BOUISSET, Yannique GRUEL.

MM. André XIFFRE, Henri BONNAFOUS, Pierre BOUZAGE.

Conseillers (10) : Mmes Catherine BARNEDES, PUJOLAR Maryline, Jocelyne RIBUIGENT, Nicole WOLKONSKY.

MM. Philippe CASSO, J. Louis DUCH-SOLE, David PLANAS, J. Luc POCH, Sébastien RAYA, Henri SALA.

Etaient représentés (4)

- Mme Marguerite GAMMELIN donne procuration à Marie Rose BOUISSET
- Pierre AZEMA, donne procuration à David PLANAS
- Mme Liliane BARBES donne procuration à Pierre BOUZAGE
- M. Bruno QUINTA donne procuration à André XIFFRE.

Etaient excusés (2)

- Mme Rebecca COX
- Mme Charlotte FRIGERIO

Observations

- Mme Edith DEVOS : démission Juillet 2016

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance

Rappel de l'ORDRE du JOUR :

1-	DA du n°	12 à 22
2-	Finances	Admission en Non-valeur
3-	Finances	Convention de partenariat avec l'association d'animation touristique
4-	Finances	Convention financière avec le camping du Riuferrer
5-	Finances	Tarifs municipaux - Abbaye
6-	Finances	Valorisation des Rencontres Européennes de Ferronnerie Création d'une foire biannuelle du Couteau en relation avec la réhabilitation d'un bâtiment sur le site du Carreau de la Mine pour la création d'une école de Ferronnerie Transfrontalière Candidature aux Fonds européens POCTEFA : Validation du plan de financement
7-	Ressources humaines	Modification du Tableau des effectifs
8-	Urbanisme - Voirie	Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de modalités ultérieures de gestion de l'ouvrage n°03/17 - Aménagement des emprises de la route départementale n°115, entre les PR 17+830 et PR 17+980 - Tourne à gauche sur l'avenue Alzine Rodone
9-	Intercommunalité	SYDEEL : Renouvellement du groupement de commande pour l'achat d'électricité
10-	Intercommunalité	SIAEP du Vallespir : Adhésion de la commune de VIVES au Syndicat
11-	Questions diverses	

► ADOPTION du PROCES VERBAL de la séance du 10 Avril 2017

M. le Maire (ou son représentant) fait procéder au vote du procès-verbal que l'ensemble du Conseil Municipal a reçu avec la convocation

UNANIMITE

► DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Yannique GRUEL est désigné(e) secrétaire de séance.

I- Compte rendu des délégations du Maire :

Décision 2017 N°	Date	alinéa	Objet	Visa S/Préfect.
12	10/04/2017	4	Marchés Accords-cadres Devis N°0108022017 : Ville d'Arles/Tech / L'association Le Mille-Pattes pour la mise en place d'ateliers de parents pour le soutien à la parentalité. Montant du devis : 850€ TTC	19-avr
13	12/04/2017	4	Marchés Accords-cadres Devis : Ville d'Arles/Tech / Sté Mille et une Etoiles pour le feu d'artifice du 13/07/2017 incluant les prestations de tir et assurance RC. Montant du devis : 6 000€ TTC	19-avr
14	10/05/2017	4	Marchés Accords-cadres Devis : Ville d'Arles sur Tech / Véolia Eau Compagnie Générale des eaux pour la création de branchements AEP et eaux usées de la parcelle A N°2 299 située Sola de Cogolera - Montant des travaux : EU 1 361,85€ HT (1 634,22€ TTC) - AEP 1 807,98€ HT (2 169,58€ TTC)	12-mai
15	11/05/2017	4	Marchés Accords-cadres Contrat de prestation : Ville d'Arles sur Tech / Association Energ'éthiques 66 pour la réalisation d'une animation dans le cadre de l'Eco Festiv'Arles 2017 Montant de la prestation 800€ TTC	12-mai

16	11/05/2017	4	Marchés Accords-cadres Contrat de prestation : Ville d'Arles sur Tech / l' Association Trampoline 2000 pour la réalisation d'une animation dans le cadre de l'Eco Festiv'Arles 2017 Montant de la prestation 400€ TTC	12-mai
17	11/05/2017	4	Marchés Accords-cadres Contrat de prestation : Ville d'Arles sur Tech / Multiservices aux Associations Particulier et Entreprises (M.A.P.E) pour la réalisation d'une animation dans le cadre de l'Eco Festiv'Arles 2017 Montant de la prestation 150€ TTC	12-mai
18	11/05/2017	4	Marchés Accords-cadres Contrat de prestation : Ville d'Arles/Tech / ALMA LATINA pour la réalisation d'une animation dans le cadre de l'Eco Festiv'Arles 2017. Montant de la prestation 400€ TTC	12-mai
19	18/05/2017	5	Louages de choses Convention : Ville d'Arles/Tech / Ville d'Amélie les Bains /Société Vallespirienne de Tir pour l'utilisation du stand de tir situé route de Montbolo - Mise à disposition à titre gracieux.	en cours
20	18/05/2017	4	Marchés Accords-cadres Bordereau de prix N°2017000358 : Ville d'Arles sur Tech / Sté YPOK pour la formation au logiciel Y Police et pour le contrat de service annuel. Montant calculé au prorata des agents de de la police municipale de la commune d'Arles soit : 330€ pour la formation et 305,00HT pour le contrat de service (gratuité la 1ère année).	en cours
21	18/05/2017	4	Marchés Accords-cadres Contrat de prestation : Ville d'Arles sur Tech / Festival Radio France Occitanie Montpellier représenté par Mme Jany MACABY pour la réalisation d'un concert le mardi 25 juillet 2017 à la salle de la Crypte - Prestation à titre gratuit	en cours
22	18/05/2017	4	Marchés Accords-cadres Contrat de prestation : Ville d'Arles sur Tech / Association St sauveur, représentée par MM. Jean Pierre VIRGILI et Alain GARRIGUE pour la mise à disposition de l'Eglise St Sauveur dans le cadre de la réalisation d'un concert le mercredi 19 juillet 2017 - Montant de la mise à disposition 50€	en cours

Finances

2- Admission en non-valeur (M. le Maire – H. Bonnafous) :

Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal de la ville. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

→ Le Conseil Municipal :

- ▶ APPROUVE l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 7 626,50 € correspondant à la liste des produits irrécouvrables

[Délibération n°24 / 2017](#)

UNANIMITE

3- Convention de partenariat avec l'association d'animation touristique (M. le Maire – H. Bonnafous) :

Pour rappel, la commune d'Arles sur Tech participe, depuis de nombreuses années, à la promotion touristique en finançant l'association en charge du tourisme : « Office de tourisme Arles-Corsavy-Montferrer » devenue « association d'animation touristique Arles-Corsavy-Montferrer ».

Au 1^{er} janvier 2017, la compétence Tourisme a été transférée à la Communauté de Communes du Haut Vallespir.

Par convention, il convient donc :

- de redéfinir le partenariat avec l'association d'animation touristique Arles-Corsavy-Montferrer
- et de redéfinir les financements.

→ Le Conseil Municipal

- ▶ AUTORISE le Maire à signer la nouvelle convention
- ▶ VALIDE la subvention annuelle pour un montant de : 31 762,32 €

[Délibération n°25 / 2017](#)

UNANIMITE

4- Convention financière avec le Camping du Riuferrier (M. le Maire – H. Bonnafous) :

Vu la délibération n°21/2016 en date du 11 avril 2016

Vu la demande des propriétaires du camping du Riuferrier de reconduire la convention pour 2017.

→ Le Conseil Municipal

- ▶ DECIDE D'APPLIQUER un forfait d'un montant de 3 000 € pour la saison 2017 correspondant aux entrées réelles de l'année 2016,
- ▶ AUTORISE le Maire à signer la convention correspondante.

[Délibération n°26 / 2017](#)

UNANIMITE

5- Tarifs municipaux - Abbaye (M. le Maire – H. Bonnafous) :

Vu la délibération du 30 avril 2013 portant sur les tarifs de l'Abbaye,
Suite à la demande constante des Tours opérateurs,

→ Le Conseil Municipal

- ▶ DECIDE DE CREER un tarif spécifique Tour opérateur à 2,50 €.

[Délibération n°27 / 2017](#)

UNANIMITE

6- Valorisation des Rencontres Européennes de Ferronnerie
Création d'une foire biannuelle du Couteau en relation avec la réhabilitation d'un bâtiment sur le site du Carreau de la Mine
pour la création d'une école de Ferronnerie Transfrontalière
Candidature aux Fonds européens POCTEFA : Validation du plan de financement (M. le Maire – H. Bonnafous) :

La commune souhaite valoriser son patrimoine matériel et immatériel lié à la tradition sidérurgique des Pyrénées, créateur du développement économique, social, culturel, identitaire et du paysage européen et transfrontalier pendant des siècles.

Dans cette optique, la commune souhaite se porter candidate au titre des fonds Européen POCTEFA pour le 2^{ème} appel à projet 2014-2020 au travers du travail conjoint des acteurs publics et privés représentés par 5 démarcations et 2 pays dans une seule et même opération intitulée : "PYRFER".

Le but étant de créer un réseau de municipalités transfrontalières dans une stratégie touristique et durable conjointe sur le thème du fer et de promouvoir, protéger et développer le patrimoine naturel et culturel.

Le chef de file du projet est la commune de Campdevanol dans la démarcation de Gérone.

L'ensemble du projet est estimé à 2 355 249 € HT pour un financement FEDER de 1 530 911 €HT à hauteur de 65%.

La commune d'Arles-sur-Tech, membre de l'Anneau Européen des Villes de la Ferronnerie d'Art, en association avec la Communauté de Communes du Haut Vallespir (CCHV), le syndicat Mixte Canigo Grand Site ainsi que l'association de Ferronnerie Catalane souhaitent :

- valoriser la foire biannuelle et internationale de forgeurs (Rencontre Européenne de Ferronnerie),
- créer une foire biannuelle du couteau en relation avec le patrimoine matériel de la commune et une école de Ferronnerie d'Art hébergée dans un des bâtiments du carreau de la mine.

Le montant du projet de la commune d'Arles-sur-Tech s'élève à 464 717 € HT.

→ Le Conseil Municipal

- ▶ DECIDE de soutenir la candidature transfrontalière au fonds européen POCTEFA 2014-2020
- ▶ APPROUVE les éléments de contenu et les objectifs de la candidature au fonds européen POCTEFA
- ▶ CONFIRME la participation de la commune à la candidature d'un réseau de municipalités transfrontalières pour une stratégie touristique et durable conjointe sur le thème du fer au fonds européen POCTEFA
- ▶ APPROUVE le plan de financement suivant
 - pour la valorisation de la foire biannuelle et internationale de forgeurs (Rencontre Européenne de Ferronnerie),
 - pour la création d'une Foire biannuelle du couteau en relation avec le patrimoine matériel de la commune
 - et une école de Ferronnerie d'Art hébergée dans un des bâtiments du carreau de la mine.

ORGANISMES	MONTANT € HT	TAUX %
FEDER	302 066.00 €	65,00
Autofinancement	162 651.00 €	35,00
Coût total	464 717.00 €	100,00

[Délibération n°28 / 2017](#)

UNANIMITE

Ressources Humaines

7- Modification du tableau des effectifs (M. Le Maire)

Vu la CAP en date du 6/04/2017

→ Le Conseil Municipal

- ▶ VALIDE les créations de postes suivants :
 - 1 Adjoint Administratif principal 1^{ère} classe
 - 1 Adjoint Administratif principal 2^{ème} classe 20/35^{ème}
 - 1 Adjoint Administratif 30/35^{ème}
 - 1 Adjoint technique principal 1^{ère} classe
 - 1 Adjoint technique principal 2^{ème} classe 30/35^{ème}
 - 1 Adjoint technique principal 2^{ème} classe 28/35^{ème}

[Délibération n°29 / 2017](#)

UNANIMITE

Urbanisme - Voirie**8- Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de modalités ultérieures de gestion de l'ouvrage n°03/17 Aménagement des emprises de la route départementale n°115, entre le s PR 17+830 et PR 17+980 « Tourne à gauche » sur l'avenue Alzine Rodone (M. Le Maire)**

Le Maire expose le cadre de la loi 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique, modifiée par l'ordonnance du 17 juin 2004 qui permet de transférer la maîtrise d'ouvrage à un seul maître d'ouvrage "lorsque la réalisation, la réactualisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrages". Elle a pour but de préciser les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et d'en fixer les termes ainsi que de définir les modalités ultérieures de gestion de l'ouvrage.

La convention a pour objet de définir les conditions de cette délégation de maîtrise d'ouvrage concernant les emprises, les structures et équipements nécessaires à l'aménagement d'un tourne à gauche pour différents accès sur l'Avenue de l'Alzine Rodone (la RD n° 115) entre les PR 17+830 et PR 17+980 en traversée d'agglomération d'Arles-sur-Tech.

La commune réalisera les travaux de chaussée sur la RD liés à l'aménagement global envisagé dans la traversée d'agglomération d'Arles-sur-Tech, ainsi que les travaux d'édilité (réseaux, trottoir, raccordement des voies communales...).

→ Le Conseil Municipal :

- ▶ SIGNE la convention établie par le Conseil Départemental pour le transfert de maîtrise d'ouvrage,
- ▶ EST EN ACCORD sur les modalités ultérieures de gestion de l'aménagement d'un « tourne à gauche » pour différents accès sur l'Avenue de l'Alzine Rodone (RD n° 115),
- ▶ ASSURE les pouvoirs de police relatifs et les responsabilités liés à l'accès sur l'Avenue de l'Alzine Rodone sur la RD n° 115,
- ▶ ASSURE l'entretien et la gestion de la totalité des équipements nécessaires à l'aménagement du « tourne à gauche » sur la RD n°115 jusqu'à réception de conformité des travaux,

[Délibération n°30 / 2017](#)

UNANIMITE

Intercommunalité**9- SYDEEL – Renouvellement du groupement de commande pour l'achat d'électricité**

Vu la délibération du SYDEEL66 n°36/06/2016 du 18/12/2015 approuvant l'acte constitutif du groupement de commande pour l'achat d'énergie.

Vu la délibération du SYDEEL66 n°06/01/2016 du 16/02/2016 approuvant l'avenant n°1

Vu la délibération de la Commune en date du 26 janvier 2017 pour adhésion au groupement d'achat,

Vu la Convention constitutive du Groupement d'achat d'électricité et ses différents articles,

Le Maire indique qu'il est destinataire d'un courrier de M. le Président du SYDEEL66 en date du 28 avril 2017 demandant que le conseil municipal délibère sur les modifications de l'acte constitutif concernant le groupement d'achat d'électricité. Il rappelle que l'ouverture du marché de l'électricité s'est faite progressivement depuis 2000 et a connu plusieurs étapes avec la date d'ouverture totale au 1^{er} Juillet 2007.

Depuis la Loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique du 13 Juillet 2005, les engagements de la Commission Européenne en 2007 dans le « paquet énergie », les Lois Grenelle, la Loi sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME) en 2010 avec la fin programmée des tarifs réglementés jaune et vert au 31/12/2015, ont participé à sensibiliser les collectivités à la maîtrise de l'énergie. De plus, la hausse des prix de l'électricité dans un contexte financier contraint a renforcé le besoin d'une meilleure maîtrise des coûts de l'énergie.

Ce contexte a conduit le SYDEEL66 à mettre en place en 2015 un groupement de commande pour l'achat d'électricité pour les tarifs vert et jaune auquel la commune a adhéré.

En 2017, cette démarche est renouvelée par le SYDEEL66 qui propose plusieurs modifications de l'acte constitutif.

→ Le Conseil municipal :

- ▶ ACCEPTE l'avenant n°2 tel que proposé concernant les modifications introduites dans les différents articles de la convention constitutive du groupement.

[Délibération n°31 / 2017](#)

UNANIMITE

10- SIAEP du Vallespir – intégration de la commune de VIVES au Syndicat

Vu la délibération n°9/2017 du SIAEP du Vallespir (Syndicat intercommunal du Vallespir pour l'Alimentation en Eau potable) portant intégration de la commune de VIVES en date du 31 mars 2017

→ Le Conseil Municipal

- ▶ DONNE UN AVIS FAVORABLE sur l'intégration de la commune de VIVES au Syndicat intercommunal du vallespir pour l'Alimentation en Eau potable.

[Délibération n°32 / 2017](#)

UNANIMITE

La séance est levée à 19 h 40.

Le compte-rendu est affiché en Mairie
dans les délais réglementaires